Publié le 18 janvier 2011

Un écoquartier fluvial pour L’Ile-Saint-Denis

Sur la Seine, entre les villes de Saint-Denis et Villeneuve-la-Garenne, L’Ile-Saint-Denis prépare la création d’un nouveau quartier innovant qui mettra en valeur un site respectueux de l’environnement et des principes de développement durable, ouvert sur son fleuve.

« L'objectif est de créer un écoquartier original, par un mode de construction innovant mais aussi en proposant une nouvelle façon de vivre, respectueuse de l'environnement », explique Samuel Linzau, directeur du renouvellement urbain et du développement de Plaine Commune Développement, Sem qui a été désignée, le 23 septembre dernier, aménageur de l'écoquartier de L'Ile-Saint-Denis (93). « L'innovation écologique se retrouvera dans tous les secteurs où elle est possible : matériaux recyclables, maisons passives, espaces verts, dépollution des sols, efficacité énergétique, énergies renouvelables, gestion des déchets, protection de la biodiversité, modes de transports, recherche d'activités issues des filières écologiques, … ». Les différents maîtres d'ouvrage devront se caler sur le document cadre réalisé par Plaine Commune, qui établit les règles à suivre dans le cadre d'aménagement sur L'Ile-Saint-Denis.

« L'écoquartier fluvial est un enjeu majeur pour l'île avec la mise en œuvre d'importantes exigences de développement durable », commente Samuel Linzau. Parmi les objectifs ambitieux : tendre vers un écoquartier sans voiture avec un flux automobiles limité. « L'idée n'est pas d'empêcher les habitants de prendre leur véhicule, mais de leur proposer toute une panoplie de solutions alternatives », précise Samuel Linzau.

La création de l'écoquartier, dont les travaux vont débuter fin 2012 pour s'étaler sur 10 ans, vise à valoriser l'ensemble de L'Ile Saint-Denis. C'est en effet pas moins d'un cinquième de cette terre entourée par la Seine, soit 22 hectares sur les 100 que compte l'île, qui est concerné. Le projet veut redonner une unité urbaine à l'île et l'ouvrir sur ses berges, dans une démarche écologique dynamique. « Le projet valorisera aussi la spécificité insulaire et l'identité fluviale du site en aménageant des pontons, des promenades de bord de Seine et des plages », ajoute Samuel Linzau. L'ouverture du quartier sur les communes riveraines et les transports en commun lourds s'opérera également par la création d'une passerelle qui reliera l'écoquartier à Saint-Denis Pleyel où se trouve, entre autre, une station de métro et la Cité du cinéma.

Plaine Commune Développement intervient dans le cadre d'une Zac bi-sites créée en octobre 2009 qui porte sur trois emprises foncières : le site des anciens entrepôts du Printemps et des Galeries Lafayette et le site Charvet. Budget global de l'aménagement qui comprendra logements (maisons individuelles, intermédiaires et habitat collectif), activité économique liée au développement durable, commerces de proximité, bureaux et équipements : 60 à 65 millions d'euros. Pour le financement, des conventions et protocoles ont été conclus avec l'Union européenne (fonds Feder), l'Etat, la Région (projet lauréat au titre des Nouveaux Quartiers Urbains) et le Plan de relance.